

DANIEL, Donald C. F., Bradd C. HAYES, Chantal DE JONGE OUDRAT. *Coercive Inducement and the Containment of International Crises* Washington, United States Institute of Peace, 1999, 293 p.

Aziz Enhaili

Volume 32, numéro 1, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704268ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704268ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Enhaili, A. (2001). Compte rendu de [DANIEL, Donald C. F., Bradd C. HAYES, Chantal DE JONGE OUDRAT. *Coercive Inducement and the Containment of International Crises* Washington, United States Institute of Peace, 1999, 293 p.] *Études internationales*, 32(1), 124–127. <https://doi.org/10.7202/704268ar>

heuristique certain, auquel il sera bon désormais de se référer.

Martin PAQUET

Département d'histoire et de géographie  
Université de Moncton, Canada

## ÉTUDES STRATÉGIQUES ET MILITAIRES

### Coercive Inducement and the Containment of International Crises

DANIEL, Donald C. F., Bradd C. HAYES,  
Chantal DE JONGE OUDRAT. Washington,  
United States Institute of Peace, 1999,  
293 p.

Les conflits internationaux classiques prenaient la forme de guerres entre les États. Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, de nouvelles formes de conflits engageant des acteurs à l'intérieur des frontières du même État. Devant leur caractère dramatique, la communauté internationale ne peut pas rester indifférente. Pour éviter aux Nations Unies de fâcheux revers, l'étude réalisée par Donald Daniel, Bradd Hayes et Chantal De Jonge Oudraat sur la gestion des crises internationales, arrive à un moment opportun. Elle plaide pour une « nouvelle » doctrine de gestion des crises internationales.

Cette étude se divise en trois parties, sept chapitres et un dernier en guise de conclusion. La préface de Richard Solomon plaide en faveur de l'approche proposée et l'introduction ouvre dès lors le débat. Les deux chapitres de la première partie présentent le cadre théorique. Ils retracent l'histoire des interventions de l'ONU ainsi que les faiblesses des plus récentes opérations de maintien de la paix. Un tel diagnostic est com-

plété par un plaidoyer pour une « nouvelle » approche que les auteurs appellent la persuasion coercitive (*coercive inducement*).

À travers l'étude de missions que l'ONU a contrôlées ou approuvées en Bosnie, en Somalie, au Rwanda et en Haïti, les quatre chapitres de la deuxième partie appliquent la « nouvelle » doctrine proposée pour gérer les crises internationales. L'avant-dernier chapitre présente un guide pratique des actions à mener par les futures missions de maintien de la paix. Le dernier chapitre tient lieu de conclusion.

Quel est le cadre théorique de cette étude et quelle est sa contribution à la réflexion au niveau de la gestion des crises internationales ?

Ce livre étudie la question suivante : comment définir et employer les nouveaux types d'opérations de maintien de la paix utilisés durant la décennie 90 ? En raison de l'importance des forces armées au sein de ces missions, les auteurs ont cherché à étudier leur instrumentalisation dans ces opérations.

Dans le cadre de gestion des crises internationales, la communauté internationale avait développé deux doctrines. La première est celle des Casques bleus dont le mandat est encadré par le chapitre 6 de la Charte des Nations Unies. Le consentement des parties en conflit avant de se déployer sur le terrain est nécessaire, sans que l'on cherche à leur imposer la volonté onusienne. Le recours à l'usage ou la menace d'utiliser la force intervient en cas de légitime défense. Les risques encourus par ces missions sont limités. Ces missions impartiales

sont sous l'autorité du Secrétariat général de l'ONU dont elles représentent l'autorité morale. Mais l'application de ses principes classiques de consentement, d'impartialité et d'usage minimal de la force et en cas de légitime défense seulement, avait démontré les limites de cette doctrine.

La deuxième doctrine est celle d'imposition de la paix par la force sans consentement préalable. Son mandat est encadré par le chapitre 7 de la Charte onusienne. Cette doctrine intervient dans le cadre d'une nouvelle ère pour les opérations onusiennes. Cette étape a les caractéristiques suivantes : une quasi-explosion de ces opérations au niveau de leur nombre et de leur mandat, l'autorisation pour les contingents armés de recourir à la force en cas de résistance locale, un effort théorique confus cherchant à décrire ces missions, le comportement des personnels militaires comme s'ils faisaient partie des délégations nationales et non pas comme forces placées sous le contrôle direct onusien, la continuelle controverse autour de la question des limites à atteindre pour forcer les parties en conflit à respecter les mandats de l'ONU, et le manque en termes de contingents armés et de ressources financières.

L'adoption de chacune des deux doctrines exprime une étape historique dans le cheminement de l'ONU. La première allant de 1947 à 1988, exprime la prudence de la communauté internationale. La deuxième étape, plus « militante », couvre la période 1988-94. Elle exprime la déception des Nations Unies face aux maigres résultats de l'ère précédente, à cause de l'inapplicabilité de plusieurs principes des missions de maintien

de la paix et de l'absence de garantie d'obtention au préalable de l'accord des parties en conflit.

Les missions étaient handicapées par une confusion conceptuelle, une dissonance chez les différents partenaires surestimant l'autorité morale de l'ONU, le peu de temps de préparation de ces missions et les politiques expéditives adoptées par la communauté internationale. Ceci a causé des torts importants à l'image de l'ONU. Les crises que cette organisation a affrontées en Somalie, en Bosnie, au Rwanda et en Haïti ont démontré ses limites. Cette situation a facilité l'entrée dans une nouvelle étape caractérisée par le retour graduel des missions tout en évitant les plus difficiles.

Les auteurs appellent la doctrine de persuasion coercitive qu'ils proposent « l'option médiane ». Tout en reconnaissant la paternité de cette expression à Kofi Annan, alors sous-secrétaire des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix, Donald Daniel et Bradd Hayer affirment que cette expression est influencée par le terme de *persuasion* qu'ils avaient introduit dans le cadre du débat sur les forces de maintien de la paix. Par le terme de persuasion coercitive, il s'agit d'un recours judicieux de la communauté internationale à une diplomatie coercitive ou à une persuasion énergique pour mettre en œuvre ses normes et mandats vis-à-vis de toutes les parties impliquées dans une crise particulière.

Le terme *judicieux* est utilisé pour souligner le souci spécial que la communauté internationale doit montrer en cas d'intervention militaire pour influencer les perceptions des

parties en conflit et les amener à agir dans le sens souhaité. Ici, on cherche plus à menacer qu'à engager les forces armées dans les affrontements. Ceci suppose l'usage d'une panoplie de moyens utilisés incluant les moyens politique, diplomatique, économique et militaire. Pour les auteurs, cette option médiane est distincte des deux autres. Ses objectifs sont pratiques. Ils apportent des bases concrètes dont dérivent des lignes de conduite opérationnelle pour implanter les principes doctrinaires suggérés.

Cette approche est basée sur sept principes : 1) les contingents de persuasion fonctionnent sous l'égide de l'État ou la coalition dirigeant les missions endossées par les Nations Unies ; 2) le personnel de persuasion coercitive représente à la fois une autorité morale et une force crédible ; 3) les contingents de persuasion reflètent les capacités de réaction rapide et immédiate aux crises ; 4) le personnel déployé assume un consentement provisoire et agit pour imposer la volonté de la communauté internationale vis-à-vis des parties récalcitrantes ; 5) même si elle n'a pas l'intention de porter préjudice, la force persuasive doit mettre en place le mandat fixé par la communauté internationale, même si cela pouvait nuire aux intérêts de l'une ou de plusieurs parties ; 6) si nécessaire, la force peut être utilisée non seulement pour se défendre, à condition qu'elle ne dépasse pas le minimum requis pour avoir le résultat recherché ; 7) l'anticipation des risques exige des forces persuasives de se préparer d'avance à avoir moins de pertes même si elles se préparent pour la pire des scénarios.

Malgré les différentes critiques que cette doctrine a essuyées, l'option médiane de *persuasion coercitive* fournit un très intéressant cadre d'analyse illustré par l'étude de quatre crises internationales. Ce cadre de « nouvelle » doctrine est basé à la fois sur un cadre conceptuel clair et un guide pratique. Un tel outil met en relief, d'une part, ce que sont les missions de maintien de la paix et, d'autre part, la façon de les gérer.

Cette doctrine médiane ou la troisième option est très importante pour la gestion des crises internationales. Ses principes et son guide sont le produit des leçons que la communauté internationale avaient apprises de ses déboires. Elle vient pallier les déficiences des doctrines traditionnelles adoptées par l'ONU. L'option des casques bleus a démontré la limite de son efficacité. Celle d'imposition de la paix par la force a démontré la difficulté de sa mise en place. Tout en palliant les déficiences des deux autres doctrines, l'adoption de la troisième doctrine de persuasion coercitive est cruciale pour résoudre les conflits. Elle évitera à la communauté internationale le retrait humiliant ou la crise morale en cas de non-intervention.

Les auteurs de cette étude demeurent timides. Il fallait qu'ils parlent de leur « option médiane » en terme de nouvelle doctrine, parce que c'est ce qu'elle est en réalité. Pour rendre encore plus effective sa mise en place, il faudrait que l'ONU soit dotée d'un bras armé régulier mis sous son autorité directe. Avec la disparition de l'ex-bloc soviétique, une OTAN réorganisée, dont le mandat est revu et où se retrouveraient de nouveaux

pays du Nord comme du Sud, serait plus crédible.

La bibliographie de cet ouvrage est riche. Elle comporte des documents de première main, ainsi que des livres et des articles de revues et de journaux. À côté des notes bibliographiques et de l'index, il y a cinq tableaux et neuf cartes géographiques. Les tableaux résument assez bien le contenu de leur chapitre.

Aziz ENHAILI

*Candidat au doctorat  
Département de science politique,  
Université Laval, Québec*

## HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

### **Le second printemps des nations : sur les ruines d'un Empire, questions nationales et minoritaires en Pologne (Haute- Silésie, Biélorussie polonaise), Estonie, Moldavie, Kazakhstan**

*DRESSLER, Wanda, Bruxelles, Bruylant,  
1999. 458 p.*

Il tient maintenant du lieu commun que de mentionner l'impact qu'a pu avoir l'éclatement du bloc soviétique sur la recherche en sciences humaines, ne serait-ce qu'en raison de l'ouverture de cette formidable boîte de Pandore que sont les mouvements nationaux d'Europe centrale et orientale. Dans ce contexte de redécouverte, le monde anglo-saxon domine bien sûr en ce qui a trait au nombre de publications dans le domaine, mais le monde universitaire francophone se laisse aller quelquefois à des projets ambitieux comme cet ouvrage de Wanda Dressler, chargée de recherche au LADYSS (Laboratoire

sur les dynamiques sociales et recomposition des espaces), organisme conjoint du CNRS et de l'Université Paris x Nanterre. En dépit de ce que laisse entendre la couverture, l'ouvrage est collectif puisque cinq des huit chapitres de l'ouvrage viennent de chercheurs associés au projet de Mme Dressler. Cette dernière, par contre, demeure incontestablement le maître d'œuvre du projet, signant seule trois chapitres, en co-signant deux autres et en traduisant deux communications de l'anglais. L'ouvrage fait suite à une autre publication de 1995, celle-là en russe, sur l'ethnicité et les mouvements sociaux, qui fut le fruit d'un colloque à Saint-Petersbourg et réunissant plusieurs des collaborateurs de ce volume. Nous sommes donc clairement en présence du fruit d'une collaboration paneuropéenne.

D'entrée de jeu, disons que l'ouvrage de Mme Dressler souffre d'un manque flagrant d'uniformité. D'un côté, Wanda Dressler signe deux très longs chapitres (respectivement le premier et le huitième) dans lesquels elle définit le nouveau printemps des nations en Europe centrale et orientale, un développement qu'elle entame d'une façon des plus intéressantes par une analyse des concepts, de leurs assises historiques et de leur sens respectif dans cette partie de l'Europe. Ceci a l'avantage de favoriser, comme elle l'affirme, la construction d'un dialogue comparatiste, en plus d'éviter d'appliquer arbitrairement les concepts de nation, d'ethnie, de nationalité à l'Europe de l'Est dans leur sens strictement occidental, un écueil que n'évitent pas plusieurs analyses anglo-saxonnes. La lecture de ces chapitres nous porte à croire que Wanda Dressler se donne pour objectif